

DELAGE Gérard

Etat civil :

Né le 10 juillet 1934 à Tournon-Saint-Pierre (Indre-et-Loire).

Famille :

Fils de Charles Delage (agent de la S.N.C.F.) et de Marie Phillippault. Marié le 1er décembre 1956 à Colette Julien, fonctionnaire. ¹ Deux enfants : Yves, Catherine.

Position :

Inspecteur Général des PTT, ancien directeur Général de la Poste. Retraité.

Service militaire :

1er février 1959 à mai 1961. ²

Formation :

Lycée du Blanc. Baccalauréat série "C", Mathématiques Élémentaires, E.N.S.P.T.T. 1967-1970, 5ème concours d'entrée. ³ 3ème/12 classement sortie E.N.A., 7ème/12 classement sortie E.N.S.P.T.T., 6ème/12 général. ⁴

Carrière :

-1954 :

26 octobre 1954 : Dans l'administration depuis le 26 octobre 1954. ⁵ *Contrôleur (1954-1960)*.

-1960 :

Inspecteur (reçu au concours d'inspecteur en 1960) (1960-1967).

-1968 :

Inspecteur principal adjoint (INPAD) (1968).

-1970 :

Juillet 1970 : Administrateur de 2ème classe. ⁶ *Administrateur de 2è puis de 1ère classe à la direction régionale des postes de Marseille (1970-1979). Conseiller de gestion à la direction régionale des postes de Marseille (a participé à la conception et à l'expérimentation du système de gestion de la poste) (1970-1978)*.

24 mars 1970 : Le 24 mars 1970 le ministre des P.T.T. R. Galley effectue un voyage à Marseille pour l'inauguration du nouvel ensemble Telex Marseille III et le nouveau bureau de

¹ Who's who, 1990-1991, p. 547.

² A.N. C.A.C. 950497, archives E.N.S.P.T.T., carton 8, promotion 1967-1970, dossier 1967, dossier E.N.A.

³ A.N. C.A.C. 950497, archives E.N.S.P.T.T., carton 8, promotion 1967-1970, dossier 1967, concours d'admission.

⁴ A.N. C.A.C. 950497, archives E.N.S.P.T.T., carton 8, promotion 1967-1970, dossier 1967, E.N.A.

⁵ Jacques Lemercier (dir.), Annuaire général des cadres Supérieurs du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, Paris, Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T.-Force Ouvrière, 1988.

⁶ Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Force Ouvrière, Annuaire général. Cadres administratifs et techniques. Chefs d'Etablissements des classes supérieures du ministère des Postes et Télécommunications, Paris, F.O.-P.T.T., 1973, p. 29. BHPT : PC 00463.

Poste Marseille-La Rose, participe à ce voyage notamment le Directeur Générale des Postes Joder. Le constat est fait que l'amélioration des services postaux à Marseille subit des retards inquiétants puisque " (...) le Ve Plan, arrivé à son terme, n'aura pas été totalement réalisé. Il en résulte que depuis quelque temps déjà des phénomènes assez inquiétants apparaissent dont le public commence à prendre conscience-incertitudes dans l'acheminement, retards dans la distribution-phénomènes qui représentent un handicap réel pour la bonne marche de l'économie. (...) Pour ce qui est de la modernisation de sa gestion, il s'agit pour la Poste, sans renoncer à la notion de service public, de passer à une gestion de type industriel et commercial. La mise en oeuvre d'une politique commerciale mieux adaptée devrait comporter : -un changement du style des relations entre la Poste et les usagers, (...). -une extension des services rendus souhaitée par les usagers concernant les paquets de 3 à 5 Kg (...). -une diversification des tarifs selon la zone de distribution dans les secteurs non ouverts par le monopole (paquets, imprimés publicitaires) ayant pour but de placer la Poste en position concurrentielle. ”⁷ Voyage du ministre R. Galley dans la région de Marseille (départements des Bouches-du-Rhône, Alpes Maritimes, villes de Nice et Marseille) le 7 novembre 1972. En préparation de ce voyage est rédigé un rapport sur le centre de chèques postaux de Marseille : “ Mis en service en 1959, le centre actuel occupe une surface utiles de 11 500 m². La construction d'un deuxième centre dans la ZUP n°3 devait être entreprise en 1968. Reportée d'année en année faute de crédits, ce projet a finalement été abandonné. Toutefois, les superficies actuelles n'étant pas suffisantes pour le passage en gestion électronique l'acquisition d'un immeuble situé à proximité immédiate du centre a été décidée; ces nouveaux locaux sont en cours d'aménagement pour abriter en particulier le centre de calcul. (...) 1971 : -Nombre d'opérations : 100 054 335; -Montant : 147 657, 4 millions; -Importance du centre : 3^e rang après Paris et Lyon. 1972 du 1^{er} janvier au 30 septembre 1972 : -Nombre d'opérations : 76 747 553; -Montant : 120 417, 0 millions. (...) Le centre de chèques postaux de Marseille devant être saturé, en exploitation classique, vers 1975 il a été décidé de l'automatiser au moyen de la méthode “ La Source ”.[⁸] La mesure permettra en outre, grâce aux réductions d'effectifs de l'ordre de 30% à 35% qu'elle entraînera, de réaliser d'importantes économies. (...) La configuration retenue utilisera deux ordinateurs IBM 370-145 à 512 K octets de mémoire. Le 1^{er} ordinateur loué à la compagnie IBM sous le régime de la location-entretien, assurera normalement l'exploitation des chèques postaux; le 2^e sera utilisé comme système de secours et aura accès à tous les périphériques reliés au 1^{er}. (...) ”⁹ En préparation du même voyage est rédigé un rapport sur le centre de Caisse Nationale d'Epargne de Marseille : “ Le centre de Caisse Nationale d'Epargne de Marseille est installé 13 rue Henri Barbusse au 1^{er} étage d'un immeuble qui abrite également la Direction régionale des Services Postaux. (...) en vue de développer l'action commerciale propre au centre de Caisse nationale d'épargne, le service de renseignements informations a été transféré dans un

⁷ Note anonyme, “ Projet de canevas pour le discours du ministre ”, Inauguration du bureau de poste de Marseille 13 le 24 mars 1970, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 780259/109 (F 90 bis 588), dossier “ Voyages du ministre 1970-1 ”.

⁸ “ Bien que les mises en étude et ensuite en exploitation (1968), se situent sensiblement à la même période que celles du système MONTEPELLIER-STRASBOURG, ce type de gestion présente une structure totalement différentes, dont les résultats sont nettement plus perforants. Pour y parvenir, on a équipé NANTES-Chèques d'un matériel informatique très puissant, composé principalement par trois ordinateurs IBM 360-40, 31 unités de disques magnétiques, 3 unités de bandes magnétiques, 7 imprimantes rapides, et un grand nombre de terminaux. (...) ”

⁹ Note dactylographiée anonyme, “ Fiche de renseignements sur le centre de chèques postaux de Marseille ”, s.d. [novembre 1972], A.N., C.A.C., 780259/112 (F 90 bis 591), dossier “ Voyage du ministre région de Marseille, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, villes de Nice et Marseille ”.

nouveau local (...) Deux animateurs financiers, nommés en 1971 au centre de Caisse nationale d'épargne de Marseille ont été mis à la disposition du Directeur régional des services postaux pour mener, dans les limites de la région, une action de formation commerciale auprès des cadres des bureaux importants, des receveurs des bureaux moyens et de certains agents du guichet. ”¹⁰

Janvier 1972 : En Janvier 1972, le ministre des P.T.T. fait un voyage dans les Bouches-du-Rhône et visite entre autres Marseille, voyage pour lequel plusieurs rapports sont rédigés sur les différentes directions spécialisées (Bâtiments, Services Financiers...) Concernant le Centre de Caisse Nationale d'Epargne de Marseille, fait exactement les mêmes commentaires hormis les fluctuations de personnel et les statistiques de résultats financiers.¹¹

7 février 1972 : Voyage du ministre des P.T.T. R. Galley dans la Région de Marseille, Département des Bouches-du-Rhône, ville de Marseille.¹²

-1978 :

*En 1978 Gérard Delage est nommé chef du bureau des affaires économiques et budgétaires à la direction des centres financiers et informatiques de la DGP, puis chargé des fonctions de sous-directeur et nommé administrateur hors classe.*¹³

-1979 :

Administrateur hors classe (1979-1981) des P.T.T. Entre à la direction générale des postes où il devait être successivement Chef du bureau des affaires budgétaires (1968), puis (en juillet 1979, chargé de la sous-direction B de l'exploitation et du fonctionnement des centres de chèques postaux (direction des centres financiers et informatiques, DCFI).

-1980 :

*Novembre 1980 : Il fut ensuite conseiller technique au cabinet de M. Pierre Ribes secrétaire d'Etat aux P.T.T. (novembre 1980-mai 1981), avant de rejoindre le direction générale des postes comme sous-directeur du contrôle de gestion (31 juillet 1981), puis de l'organisation des centres financiers, du développement et de la maintenance des applications informatiques, avant d'être nommé en 1985 chef du service du réseau financier.*¹⁴

-1981 :

*Juillet 1981 : Sous directeur à la sous-direction B (Gestion du service des chèques postaux, du centre de lecture optique et du service "Prêts d'épargne logement et Aviposte") de la Direction des centres financiers et informatiques (dirigée par J. Guetat).*¹⁵

¹⁰ Note dactylographiée anonyme, " Note de documentation sur le centre de Caisse nationale d'Epargne de Marseille ", s.d. [novembre 1972], A.N., C.A.C., 780259/112 (F 90 bis 591), dossier " Voyage du ministre région de Marseille, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, villes de Nice et Marseille ".

¹¹ Dossier " Voyage de M. le ministre DSP 1972 (3) ", A.N., C.A.C., 780259/114 (F90 bis 593).

¹² Dossier " Voyage de M. le ministre DSP 1972 (3) ", A.N., C.A.C., 780259/114 (F90 bis 593).

¹³ Messages de la Poste, des Télécoms et des techniques de communication, n°362, décembre 1986-janvier 1987, p. 9.

¹⁴ Documents et Informations Parlementaires, n°1529, 13 décembre 1986, p. D 8529-D 8530.

¹⁵ Bottin administratif, 1981, p. 658. Aviposte, assurance vie de la Poste lancée dont la publicité est lancée le 1er mai 1976 auprès des titulaires de comptes courants postaux et de livrets de la Caisse nationale d'Epargne. " La création d'Aviposte ", Le Monde, 29 juin 1976, Revue de presse de la Documentation Française, A.N., C.A.C., 820745/15 (F60 bis 5903), boîte 31.

25 juin 1981 : Assiste en tant que représentant de la DCFI aux travaux du groupe de travail chargé de redéfinir les rôles respectifs des directions et des établissements présidé par P. Muntaner Y Rotger (déconcentration).¹⁶

-1982 :

Sous-directeur (sous-direction B) à la direction financière de la direction générale des postes.

-1983 :

Sous-directeur (sous-direction B : Organisation et maintenance du service des chèques postaux du Centre de lecture optique et du service d'épargne-logement¹⁷) de la Direction de la Production (dirigée par G. Meynié) à la direction générale des postes.¹⁸ Sous-directeur chargé du fonctionnement des chèques postaux et de la Caisse nationale d'épargne (1981-1985).

-1985 :

Chef de service du réseau financier de la Poste (1985-1986) participait à ce titre à la détermination de la stratégie des services financiers de la poste.

-1986 :

15 décembre 1986¹⁹ : *Inspecteur général des P.T.T. (1986). Directeur général de la Poste (1986-1989) (en remplacement de Marcel Roulet).*

-1987 :

14 janvier 1987 : Le Directeur Général de la Poste (G. Delage) reconduit les missions dévolues à H. Capelle au sein de la Délégation Ile-de-France et lui demande dans une lettre de mission d'examiner particulièrement -les problèmes de coordination posés par l'utilisation optimale des parcs d'équipements en Ile-de-France tant en ce qui concerne l'acheminement que le réseau des services financiers et celui des bureaux de poste; -les moyens d'améliorer la fiabilité de fonctionnement des installations techniques en général et plus particulièrement de celles qui ont une répercussion immédiate sur la qualité du service offert au public : distributeurs automatiques de billets, réseau CHEOPS.²⁰

9 juin 1987 : Participe au Conseil de Direction Générale de la Poste (en même temps que entre autres Meynié, Limat, Luciani, Pichon, Viard, Vieilledent, Milcent, Duparc) consacré à entre autres à : La création d'antennes départementales des centres financiers (en raison des coûts élevés entraînés par une telle mesure, il ne sera pas créer de nouveaux centres financiers ni d'antennes départementales; il n'y aura pas non plus d'antennes constituées en Région parisienne).²¹

¹⁶ Fascicule : " Redéfinition des rôles respectifs des directions et des établissements ", 1982, liste des membres du groupe sur la déconcentration, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/3.

¹⁷ Bottin administratif 1983, Paris, Didot-Bottin, septembre 1983, p. 678.

¹⁸ Encyclopédie périodique. Economique, Politique & Administrative, Postes et Télécommunications, " L'administration française, les ministères ", Biographies, Paris, Société Générale de Presse, 20 décembre 1985

¹⁹ Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Force Ouvrière, Annuaire général. Cadres administratifs et techniques. Chefs d'Etablissements des classes supérieures du ministère des Postes et Télécommunications, Paris, F.O.-P.T.T., 1990, rubrique 2. BHPT : PC 00463.

²⁰ Lettre de mission de G. Delage à H. Capelle, 14 janvier 1987, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/6.

²¹ Compte rendu du Conseil de Direction Générale du 9 juin 1987, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/4.

25 juin 1987 : Reçoit une note du Directeur régional de la Poste de Paris (Muntaner) à propos de l'avenir de la Direction de la Poste de Paris (I-Les structures actuelles; 1-Rappel : -La direction de l'exploitation; -La Direction du personnel; -La Direction de l'Équipement; 2-Les conséquences de cette organisation; -Une hypercentralisation des affaires; -Lenteur des décisions; -Isolement des établissements; II-L'objectif à atteindre : atteindre une organisation territoriale classique; -La structure souhaitable; -Le problème des hommes;).²²

26 novembre 1987 : Reçoit une note de la part de Jean Pichon (Directeur du Réseau) sur le Bilan économique du programme d'informatisation des Bureaux de Poste (IBP) (I-Principaux résultats de l'étude : possibilité d'un gain de 600 emplois/an sur la période 1988-1992 dans des établissements classés R3 ou HC, donc globalement 2600 emplois qui pourraient être dans les conditions actuelles dégagés au titre de la productivité; En dépit des gains de productivité substantiels, la valeur actuelle du projet serait significativement négative; " En l'état actuel des choses, le bilan économique IBP se traduirait donc par un déficit de l'ordre de 150 MF sur un bilan global de 1850 MF ". II-Les conditions d'équilibre du projet : équilibre financier possible si l'effort est conduit dans trois directions : 1-La réduction de certains postes de charges, notamment la maintenance; 2-La modification des organisations et des procédures actuelles; 3-L'évolution des logiciels; III-Perspectives à moyen terme.)²³

-1988 :

Mars 1988 : Semble avoir rédigé un rapport sur " L'avenir de la Poste " avant et en préparation du rapport Prévot (ex-secrétaire confédéral de la C.F.D.T.).²⁴

18 décembre 1988 : Fait parvenir en tant que directeur général, une note aux Directeurs et chefs de service, sur " La préparation de la Poste à l'échéance 1992 " (Composition du groupe de projet (dont Claude Bourmaud, Yvon Aupied) chargé de suivre l'étude externe " Courrier 92 " réalisée par une société d'étude (vraisemblablement le cabinet de conseil Euréqip).²⁵

13 avril 1988 : Participe au Conseil de Direction Générale (avec entre autres Meynié, Limat Luciani, Viard, Vieilledent, Milcent, Duparc, Migone, Pichon...) au cours de laquelle Pichon fait un exposé sur la déconcentration. En tant que Directeur Général de la Poste intervient au cours de la réunion : 1-Demande que la réflexion soit prioritairement menée sur les conditions et modalités de mise en place d'une organisation basée sur une diminution du nombre des interlocuteurs de la Direction Générale, qui ne se superpose pas aux Régions actuelles; 2-donne son accord au principe de transfert aux départements des attributions opérationnelles assurées actuellement par les régions. 3-Considère comme prématuré d'arrêter une option sur le nombre et le découpage des circonscriptions.²⁶

25 octobre 1988 : Assiste (en même temps que entre autres Bodet, Bourmaud, Milcent) à l'audience accordée au syndicat Force Ouvrière (F.O.), réunion qui porte sur la question de la déconcentration (Développement significatif de la déconcentration au niveau des établissements; action de déconcentration menée par la Direction Générale a entraîné une restructuration des groupements ainsi qu'une harmonisation géographique avec les différentes

²² Note manuscrite de Muntaner à Delage sur l'avenir de la DPP, 25 juin 1987, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/5.

²³ Note de J. Pichon à Monsieur Delage, 26 novembre 1987, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/2.

²⁴ " L'avenir de la Poste " mars 1988, annotation manuscrite couverture : " Document Delage et son équipe avant rapport Prévot ", mars 1988, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

²⁵ Note de G. Delage aux Directeurs et Chefs de service, 18 décembre 1988, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/3.

²⁶ Compte rendu du conseil de direction Générale du 13 avril 1988, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/2.

circonscriptions des INP du contrôle; Face aux critiques de F.O. pour qui la déconcentration signifie désorganisation et déréglementation, Delage prend note de la nécessité d'instaurer un suivi plus complet et plus permanent des méthodes de déconcentration; A propos du fonctionnement de la Direction Générale F.O. craint la multiplication des groupes de travail et des expériences qui apparaissent désordonnées ainsi que la faible écoute accordée aux travaux des organisations professionnelles, ce à quoi Delage répond qu'il convient de tout mettre en oeuvre pour mettre en lumière les talents de certains agents ayant des idées originales dans leur domaine).²⁷

-1989 :

Chargé de mission au ministère des Postes des Télécommunications et de l'Espace (1989).

17 mars 1989 : Fait parvenir en tant que Directeur Général aux Directeurs et Chefs de Service, une note sur la préparation de la présidence française du Conseil des Communautés européennes.²⁸

10 mai 1989 : Signe avec l'Agence de Coordination Internationale une convention de partenariat, signée également par le British Post Office.²⁹

6 juillet 1989 : Adresse à Hubert Prévot la synthèse du Débat interne sur l'avenir de la Poste et des Télécommunications. Il a concerné 33 services régionaux ou spéciaux ainsi que des directions et services de la direction générale de la Poste. Delage estime que " la démarche engagée a fait naître, au fil des réunions, le besoin d'une nouvelle forme de dialogue et de communication; il a en cela révélé la nécessité d'adapter et de faire évoluer corrélativement le management technique et toutes les composantes du management des ressources humaines. Des réactions très négatives ainsi qu'un grand déséquilibre dans l'expression consacrée aux différents thèmes sont certes à observer, ce qui est normal compte tenu des sujets abordés et de cette nouvelle expression libre. Mais une progression dans la sensibilisation aux enjeux de la Poste et un grand intérêt pour les problèmes posés ont été remarqués dans la seconde période du débat -et notamment durant le mois de juin- ce qui permet de penser que les dispositions essentielles du rapport préliminaire ont finalement permis de faire avancer la réflexion et la prise de conscience de la situation. Dans leur très grande majorité, les agents souhaitent le maintien des garanties fondamentales de leur statut actuel. Ces garanties assurées, et bien qu'affectivement attachés à la fonction publique et à l'unité de la Poste et des Télécommunications, le personnel est conscient que face aux contraintes économiques, une évolution inéluctable s'impose; certaines difficultés inhérentes aux structures et aux dysfonctionnement internes sont reconnus. (...). Une Poste plus moderne, plus efficace, une définition claire des missions assorties de moyens, ainsi qu'une réelle autonomie en matière budgétaire et de gestion de personnel sont demandés avec force. Pour certains, dans le cadre d'une administration rénovée; d'autres sont sceptiques et soulignent que le système du budget annexe n'a jamais fonctionné convenablement. Le concept d'EPIC cristallise les oppositions parce qu'il recouvre des réalités diverses et parce que le personnel, méfiant à l'égard des changements, ne peut se prononcer sans connaître le projet de loi précis. (...)."³⁰

²⁷ Compte rendu de l'audience de F.O. à la Direction Générale, 25 octobre 1988, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/3.

²⁸ Lettre de G. Delage aux directeurs et chefs de service, 17 mars 1989, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 949332/3.

²⁹ La lettre de la DG, n°211, 13 juillet 1989, archives de La Poste, A.N., C.A.C., 960442/1.

³⁰ Note de G. Delage qui présente la synthèse du débat interne à H. Prévot, 6 juillet 1989; archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/5.

17 juillet 1989 : Fait circuler une note de service à l'intention des directeurs et chefs de service intitulée : " Directives pour la préparation du plan de développement 1990/1994 " (1- Le Plan, incarnation des orientations stratégiques de La Poste; 2-Les apports du Plan 89-93; 3- Ce qui reste à faire. 3-1 La planification stratégique; 3-2 Redéfinir fondamentalement la programmation; 3-3 L'analyse financière prévisionnelle).³¹

18 juillet 1989 : Adresse à Hubert Prévot un compte-rendu des réunions internes organisées à la Poste (Débat interne sur l'avenir du service public). I-L'expression du personnel et l'appréciation du débat. 1 postier sur 3 a participé aux réunions internes organisées en mai et juin dans les établissements de la Poste. " La satisfaction des agents d'avoir eu la possibilité de s'exprimer a été partout soulignée et notamment dans les zones rurales. (...) Mais le scepticisme à l'égard de cette opération interne et des résultats du débat a été fortement marqué, quelles que soient les cibles." II-Le rôle et les missions du service public. A-L'adaptation du service public aux exigences des usagers. 1-Comment financer les missions du service public? " Pour une grande majorité de postiers, la notion de " rentabilité " s'accommode mal avec celle de " service public ". Mais il n'est plus possible, selon les cadres, d'écarter les problèmes liés aux coûts (...). Les propositions s'articulent autour de trois pôles : -L'Etat doit participer financièrement aux missions de service public;

-Une péréquation des tarifs est à étudier;

-Des négociations sont à ouvrir avec des collectivités locales qui doivent elles-mêmes participer financièrement aux activités de service public. " 2-Comment améliorer les relations entre le public et le service public ? Quel rôle pour les agents du service public? " De larges développements sont consacrés aux éléments qui caractérisent le service public de la Poste et son évolution. (...) ”³²

12 décembre 1989 : Le Directeur Général de La Poste Yves Cousquer, reconduit les lettres de mission confiées à H. Capelle par ses prédécesseurs (par Gérard Delage par exemple) en rappelant notamment les dispositions essentielles : Au nom du Directeur Général de la Poste, exercera son autorité sur La Direction des Postes de Paris, la Direction de la Poste d'Ile-de-France Est, la Direction de la Poste Ile-de-France Ouest, la Direction de Réseaux d'acheminement National et International, la Direction des Centres Financiers de la Poste en Ile-de-France. Quatre missions lui sont confiées dans le cadre géographique de l'Ile-de-France : une mission de synthèse; coordonner et harmoniser l'action des services; animer le développement de prestations ou d'organisations nouvelles, représenter La poste à l'extérieur.³³

-1990 :

Commissaire général de la section française à l'exposition universelle de Séville de 1992 (Espagne) (1990).

-1991 :

Président directeur général de la Compagnie française pour l'exposition de Séville (C.O.F.R.E.S.) (1991).

³¹ Note de Gérard Delage à l'attention de Messieurs les directeurs et chefs de service, 17 juillet 1989, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/2.

³² Note et compte-rendu de G. Delage pour H. Prévot, 18 juillet 1989, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/9.

³³ Lettre de mission de Y. Cousquer à H. Capelle, 12 décembre 1989, archives de La Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/6.

-1993 :

Chargé de mission au ministère de l'Industrie des Postes et des Télécommunications et du Commerce extérieur (1993-1994).

-1994 :

*Admis à faire valoir ses droits à la retraite (1994). Inspecteur général honoraire des Postes et Télécommunications. Membre du Comité d'honneur de PhilexFrance 1999.³⁴ Assure une séance du cours E.N.S.P.T.T. sur le marketing promotion 1978-1981 : Stratégie commerciale, cas C.C.P. service clients nouveaux.³⁵).³⁶ Stage de Direction du 2 au 21 décembre 1968 avec Majeri et Colonna, à la Direction Régionale des services Postaux de Marseille (Directeur de la DRSP : Magnac).³⁷ Affecté à sa sortie de l'E.N.S.P.T.T. à Marseille (1970) Direction Régionale des Services Postaux (DRSP).³⁸ Date d'entrée dans l'administration : 26 octobre 1954 : contrôleur CRI Rouen. 20 avril 1955 Contrôleur à Ajaccio. Inspecteur élève septembre 1960 à Gap. Inspecteur avril 1963 à Troyes. Entré à l'E.N.S.P.T.T. le 30 août 1967.³⁹ Stage en entreprise E.N.S.P.T.T. à la Générale alimentaire du 12 novembre 1969 au 14 janvier 1970.⁴⁰ Stage d'administration centrale à la Direction du personnel du 29 juin au 10 juillet 1970 (thème : La gestion automatisée du personnel administratif), avec J.-N. Milcent.⁴¹ Stage d'administration centrale avec Branchon aux mêmes dates au Service des relations Extérieures (thème : Les P.T.T. et la presse : -relations avec la presse. -Les problèmes de composition d'un journal d'entreprise.).⁴² Stage de Service des Télécommunications du 4 au 19 novembre 1968 à la Direction Régionale des Télécommunications de Rennes avec Migone et Milcent.⁴³ Stage Acheminement dans les centres de tri et les Services d'acheminement du 15 au 20 février 1970 à Pau en même temps que Migone.⁴⁴ Conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications et à la Télédiffusion (arrêté n°3007 du 18 novembre 1980, *J.O.* du 21 novembre 1980).⁴⁵*

Activités politiques, syndicales, associatives :

C'est Gérard Delage en tant que directeur général de La Poste qui crée l'I.R.E.P.P. le 23 juillet 1987, création confirmée par Yves Cousquer alors président de La Poste.⁴⁶ Pour Delage l'I.R.E.P.P. " doit un être un lieu de réflexion privilégié sur les perspectives à moyen et long

³⁴ Plaquette présentation PhilexFrance 99, "Mondial du timbre. Paris du 2 au 11 juillet 1999>>,"

³⁵ A.N., 950497, carton 26, E.N.S.P.T.T., enseignement management promotion 1978-1981.

³⁶ A.N., 950497, archives E.N.S.P.T.T., carton 9, Rapport de stage de J. Luciani Scolarité E.N.A. promotion 1967-1970.

³⁷ A.N., 950497, carton 8, E.N.S.P.T.T., promotion 1967-1970 et 1968-1971.

³⁸ A.N. C.A.C. 950497, archives E.N.S.P.T.T., carton 8 promotion 1967-1970 dossier 1967.

³⁹ A.N. C.A.C. 950497, archives E.N.S.P.T.T., carton 8, promotion 1967-1970, dossier 1967, dossier E.N.A.

⁴⁰ A.N. C.A.C. 950497, archives E.N.S.P.T.T., carton 8, promotion 1967-1970, dossier 1967, E.N.A.

⁴¹ A.N. C.A.C. 950497, archives E.N.S.P.T.T., carton 8, promotion 1967-1970, dossier stage administration centrale.

⁴² A.N. C.A.C. 950497, archives E.N.S.P.T.T., carton 8, promotion 1967-1970, dossier stage administration centrale.

⁴³ A.N. C.A.C. 950497, archives E.N.S.P.T.T., carton 8, promotion 1967-1970, dossier stage Télécom.

⁴⁴ A.N. C.A.C. 950497, archives E.N.S.P.T.T., carton 8, promotion 1967-1970, dossier stage Acheminement.

⁴⁵ Bulletin Officiel des P.T.T., 1980, " Saumon ", Cab, 1083 Cab 37, p. 231.

⁴⁶ Bulletin de l'I.R.E.P.P., octobre 1991, page de garde.

terme de la “ communication postale ” et doit intéresser, aux problèmes de La Poste, des chercheurs, des chefs d’entreprise et des professionnels de la communication. Par des publications, des conférences ou des rencontres, l’I.R.E.P.P. doit contribuer à une meilleure perception externe des problèmes postaux. ”⁴⁷

-1988 :

Mars 1988 : Semble avoir préparé avec une équipe un rapport sur “ L’avenir de la Poste ” avant le rapport Prévot. (Introduction; I-La Poste est confrontée à une concurrence de plus en plus vive sur les marchés en développement rapide; 1-Une concurrence dans le domaine du courrier qui ira croissante; 2-Des services financiers depuis toujours concurrencés dont le marché va connaître de profonds bouleversements; II-Le maintien de la situation actuelle pousse au déclin de la Poste; 1-Une situation financière tendue; 2-Un statut actuellement peu motivant pour la Poste comme pour les télécommunications; 3-La difficulté de mener une véritable gestion des ressources humaines; III-La nécessaire évolution de la Poste; 1-Un constat, l’impossibilité d’évoluer dans un statut d’administration d’Etat; 2-Quelles perspectives possibles?; 3-L’évolution du statut du personnel; IV-Questions réponses.)⁴⁸

-1990 :

Novembre 1990 : A la date de novembre 1990 sociétaire et membre à titre consultatif de l’Assemblée générale de l’I.R.E.P.P.⁴⁹

Oeuvres, articles, rapports, cours, violon d’Ingres, entretiens :

-1979 :

Septembre 1979 : Participe à la réunion des Responsables et Chefs de centre des Centres Régionaux qui se tient à Strasbourg du 10 au 20 septembre 1979, intervient le 18 septembre sur le thème : -“ Problèmes de structure des centres financiers ” (Services financiers de La Poste constitués en strates sans interpénétration; Dans les bureaux de Postes peu d’agents intéressés aux chèques postaux; clientèle CCP est différente de celle CNE; Aboutir à une gestion globalisée de la clientèle des centres financiers et concevoir un seul établissement CCP/CNE qui soit compétent pour l’ensemble des produits financiers de La Poste avec mise en commun des personnel et matériel);

-“ Problèmes de personnel des Centres Financiers ” (Dépenses d’équipement en augmentation; Traitement CERES permettant de donner des statistiques de trafic; Etudes d’effectifs s’appuyant sur des normes de rendement; Amélioration des conditions de travail : enrichir les tâches, introduction de divers matériel améliorant les conditions de travail), “ L’exploitation des Centres de Chèques Postaux. ” (Qualité de service; Amélioration du service; Productivité et conditions de travail).⁵⁰

-Le 19 septembre 1979 intervient sur le thème : “ L’Exploitation des centres de chèques postaux ” (Porter les efforts sur trois points : I-Qualité de service; II-Amélioration du service; III-Productivité et conditions de travail).⁵¹

⁴⁷ Bulletin de l’I.R.E.P.P., n°1, avril 1988, p. 13.

⁴⁸ “ L’avenir de la Poste ”, Mars 1988, annotation manuscrite sur la couverture: “ M. Capelle. Document Delage et son équipe avant rapport Prévot ”, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

⁴⁹ Dossier dactylographié de R. Malgoire sur “ quel avenir pour l’IREPP? ”, 20 novembre 1990, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/2.

⁵⁰ DICERE, Direction des Centres Régionaux de Paris, “ Spécial Strasbourg ”, septembre-octobre 1979, Archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/1 (F 90 bis 6342).

⁵¹ DICERE, Direction des Centres Régionaux de Paris, “ Spécial Strasbourg ”, septembre-octobre 1979,

-1989 :

7 juin 1989 : Assiste au colloque organisé à Lille par le ministère des PTE sur le thème : “ Poste et Télécommunications : leviers de la décentralisation ”.⁵²

23 juin 1989 : Assiste au colloque organisé à Paris par le ministère des PTE sur : “ Poste et Télécommunications : un grand service public face à l’avenir ”. Estime que la Poste a pris de plus en plus conscience qu’elle se trouvait sur des marchés très concurrentiels, depuis toujours pour les services financiers et de plus en plus pour les services courrier. “ D’abord nous avons essayé de nous dégager d’une logique de producteur pour aller vers une logique de clientèle. (...) En matière de courrier par exemple, on a pris conscience qu’il y avait un marché selon trois segments. Accélérer un marché rapide du service rapide et marché économique du service économique et nous sommes en train de regarder ce qu’on peut faire là-dessus. En matière de services financiers, où l’évolution est tout à fait extraordinaire au cours des dernières années et ce n’est pas fini, où on passe de l’épargne ordinaire, traditionnelle, à l’épargne boursière et aujourd’hui de plus en plus à l’épargne dite d’assurance ou de retraite. (...) Logique de clientèle qui s’accompagne d’une logique de responsabilisation. De plus en plus, je souhaite une Poste responsable vis-à-vis de ses clients, particuliers ou entreprises. Cela a pu se manifester concrètement au cours des derniers mois, d’une part par la mise en place de produits qui sont des produits de type garantis ou satisfaits ou remboursés, et d’autre part par les prises de position que nous aurions été amenés à conduire vis-à-vis de nos grands clients après prélèvement qui nous ont affectés en cours d’année. Ceci nous amène à dire aussi qu’il y a eu toujours dans cette recherche une logique de partenariat, partenariat vis-à-vis de nos grands clients, vis-à-vis également du public, puisque nous sommes en train de plus en plus d’avoir des relations avec les associations, les entreprises, le public, la clientèle et puis avec de grands partenaires extérieurs qui peuvent nous apporter leur savoir-faire. (...) ”.⁵³

13 juillet 1989 : Accorde un entretien : “ Lutter contre la concurrence internationale ” à La Lettre de la DG , n°211, 13 juillet 1989 (Signature avec l’Agence de Coordination Internationale d’une convention de partenariat : suite d’un processus engagé depuis plusieurs années de coopération entre les Postes pour lutter contre la concurrence internationale; Création en novembre 1987 à Bruxelles de EMS-IPC première coopérative postale dans le monde par 11 administrations et entreprises postales pour gérer et développer le système de courrier accéléré EMS; Création en 1988 d’une Agence; S’engager concrètement sur la qualité de service afin d’attirer les gros clients face à la concurrence des coursiers; L’agence portera le nom d’Unipost ce qui laisse entendre que la seule chance de survie des Postes passe par une action coordonnée et organisée; La Poste française oeuvre pour que s’engage une concertation entre les pays de la CEE et la Communauté Européenne mais il reste beaucoup à faire en matière d’harmonisation des produits et des tarifs; CEE très réservée sur l’existence des monopoles alors que l’absence de ceux-ci compromet l’exercice des missions de service public des Postes; Nécessité d’un minimum de mesures protectrices pour que chaque pays maintienne un réseau complet de desserte du public avec cependant une redéfinition de certains monopoles; Envisager que l’Agence joue le rôle de locomotive pour tirer la qualité vers le haut la qualité ” du courrier dans son ensemble (pas seulement le courrier accéléré); Prochaine étape : publication par la CEE avant la fin 1989 d’un Livre vert sur la Poste).⁵⁴

Archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/1 (F 90 bis 6342).

⁵² Transcription des interventions au colloque de Lille, 7 juin 1989, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/9.

⁵³ Intervention de G. Delage au cours du colloque, 23 juin 1989, p. 73 et sq. , archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/9.

⁵⁴ La lettre de la DG, n°211, 13 juillet 1989, archives de La Poste, A.N., C.A.C., 960442/1.

-1993-1994 :

Sur la demande du ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce Extérieur Gérard Longuet en date du 30 septembre 1993, rédige un rapport sur : L'évolution des différents marchés du courrier à l'horizon 2000/2005 , s.l. [Paris], s.e., mai 1994, 67 p.+annexes (I-Conduite de l'étude; 1-Les participants; 2-Les travaux de recherche; 3-Remarques préliminaires; II-Principales caractéristiques des différents marchés du courrier; 1-Situation des différentes prestations; 2-Situation au regard des flux économiques; III-Facteurs susceptibles d'agir sur l'évolution des marchés du courrier d'ici à 2000/2005; 1-Les facteurs économiques; 2-Les facteurs technologiques; IV-Les marchés du courrier à l'horizon 2000/2005 : estimations; V-La nécessaire réactivité de La Poste; 1-L'accroissement de la compétitivité; 2-Une gestion attentive du coeur de métier : les correspondances; 3-La prise en compte du caractère de plus en plus stratégique du publipostage et de la messagerie; 4-La conquête de nouveaux marchés; VI-Les conditions de la riposte; 1-Une priorité à l'information; 2-Une organisation très réactive.)⁵⁵

-1987 :

Novembre 1987 : Accorde un entretien " Gérard Delage face à ses filiales ", dans la revue La lettre de la DG , n°171, 26 novembre 1987, (Annonce le changement de dénomination de la holding des filiales de la Poste, Somepost-SA, en Sofipost; annonce la mise en place d'une véritable politique de groupe au sein des filiales; rappelle que la politique de filialisation est " un recours, lorsqu'il apparaît que telle ou telle situation particulière ne peut être efficacement traitée dans le cadre contraignant du budget annexe. J'ai deux possibilités, ou laisser passer le train, c'est la solution confortable, ou alors, au contraire, trouver une solution pour pouvoir faire face sur les créneaux porteurs, ne pas les laisser à d'autres; Fait une distinction entre les " filiales concurrentielles ", créées pour faire face à des besoins de développement (SFMI, Médiapost) et les " filiales logistiques ", qui sont une alternative à la sous-traitance, permettant à la Poste de se recentrer sur ses métiers et de rentabiliser des secteurs qui n'étaient pas rentables (Sécuripost)).⁵⁶

Décembre 1987: Prononce les discours d'ouverture et de clôture du premier colloque de l'I.R.E.P.P. consacré à " La Poste et le rendez-vous européen ", organisé les 7 et 8 décembre 1987.⁵⁷

-1988 :

Juin 1988 : Rédige l'avant-propos du n°2 du Bulletin de l'I.R.E.P.P. de juin 1988 (les principales constatations, Quelle stratégie commune? Concurrence ou partenariat ?, Premières conclusions).⁵⁸

-1989 :

Mars 1989 : Rédige un article sur " Le Courrier dans le marché de la communication " dans le Bulletin de l'I.R.E.P.P., mars 1989.⁵⁹

⁵⁵ Gérard Delage, L'évolution des différents marchés du courrier à l'horizon 2000/2005, Paris, Ronéo, s.e. [La Poste], mai 1994.

⁵⁶ " Gérard Delage face à ses filiales ", La lettre de la DG, n°171, 26 novembre 1987, archives de la Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 960442/1.

⁵⁷ Bulletin de l'I.R.E.P.P., n°1, avril 1988, p. 13.

⁵⁸ Bulletin de l'I.R.E.P.P., n°2, juin 1988, p. 6.

⁵⁹ Bulletin de l'I.R.E.P.P., n°3, mars 1989, p. 7

-1990 :

Juillet 1990 : Rédige un article sur “ Les services financiers des postes européennes ” (Un contexte favorable à l’internationalisation, Un environnement en évolution rapide, La situation des services financiers postaux dans l’Europe des Douze, Les services financiers postaux français, Vers une stratégie européenne des services financiers postaux, Les moyens de la coopération) dans le n°6 du Bulletin de l’I.R.E.P.P., juillet 1990.⁶⁰

-1995 : Rédige un article sur “ L’évolution des différents marchés du courrier à l’horizon 2000/2005 ” (1-Les principales caractéristiques des différents marchés du courrier; Une évolution contrastée des différents secteurs; -une croissance régulière jusqu’en 1992, un tassement sensible en 1993, caractérisant le coeur de métier, le secteur transactionnel des correspondances, -une persistante hausse du trafic du secteur du marketing direct à l’économie fragile, -une évolution modérée du secteur messagerie dans un marché riche de potentialités, -un marché de la presse stable, rendu complètement artificiel par son mode de rémunération, -un secteur de l’express vigoureux, bien que très exposé; Une situation très différenciée au regard des flux économiques; -un marché des correspondances marqué par la croissance des flux liés aux entreprises et administrations, -un marché du publipostage essentiellement à destination des ménages, -un marché de la messagerie privilégiant également le flux entreprises-ménages; 2-Les facteurs susceptibles d’agir sur l’évolution des marchés du courrier d’ici à 2000/2025; L’intensification de la concurrence directe; Les facteurs technologiques; Les nouvelles technologies : concurrence indirecte et/ou facteurs de développement?; -l’EDI; -Le multimédia; 3-La nécessaire réactivité de La Poste; L’accroissement de la compétitivité; Une gestion attentive du coeur de métier : les correspondances; La prise en compte du caractère de plus en plus stratégique du publipostage et de la messagerie; -le publipostage; -la messagerie; La conquête de nouveaux marchés, -La mise à profit des nouvelles technologies; -le développement de l’offre export; -La valorisation de l’atout constitué par le réseau d’établissements; 4-Les conditions de la riposte, La mise en place d’un système d’information et de prévision; La systématisation de l’observation de la clientèle et de la concurrence; La maintenance d’une prévision à long terme.), Les Cahiers de l’I.R.E.P.P., n°17, avril 1995, n° consacré à “ Les postes et les entrepreneurs postaux ”.⁶¹

Décorations, distinctions honorifiques :

Officier de la Légion d’honneur, Officier de l’Ordre National du Mérite⁶² Chevalier de l’Ordre National du Mérite (décret du Président de la République du 7 mai 1981 *J.O.* du 12 mai 1981).⁶³ Chevalier de l’Ordre National de la Légion d’Honneur (décret du Président de la République du 17 mars 1986 *J.O.* du 30 mars 1986).⁶⁴

⁶⁰ Bulletin de l’I.R.E.P.P., n°6, juillet 1990, p. 133.

⁶¹ Gérard Delage, “ L’évolution des différents marchés du courrier à l’horizon 2000/2005 ”, Les Cahiers de l’I.R.E.P.P., n°17, avril 1995, p. 133-145.

⁶² Who’s who in France 1998-1999, 30ème édition, Paris, éditions Jacques Lafitte, 1998, p. 550. Annuaire de l’association des administrateurs des Postes et des Télécommunications et des anciens élèves de l’E.N.S.P.T.T. 1999.

⁶³ Bulletin Officiel des P.T.T., 1981, t.2, “ Saumon ”, Cab, 149 cab 6, p. 4.

⁶⁴ Bulletin Officiel des P.T.T., 1986, t. 2, “ Saumon ”, Cab, 152 cab 14, p. 1.